

<p><b>Date de la convocation</b></p> <p>30/05/23</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 15</p> <p>Présents : 09</p> <p>Représenté(s) : 00</p> <p>Votants : 09</p>	<p>Séance du 08 Juin 2023</p> <p>L'an deux mil vingt-trois et le 08 Juin à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine FAURE, Maire</p> <p><b>Présents</b> : Madame Marie-Christine FAURE, Monsieur Éric NICOINE, Madame Véronique PARSAT, Monsieur Olivier JONQUIERE, Madame Laetitia GUEDES FERNANDES, Monsieur Léo GERVILLE REACHE, Madame Isabelle HENRY, Madame Estelle BARAT, Monsieur Jean-Pascal OLIVARES.</p> <p><b>A été désigné(e) Secrétaire</b> : Madame Isabelle HENRY</p> <p style="text-align: right;"><b>2023080602</b></p>
<p><b>Délibération Modification du Règlement intérieur du Conseil Municipal</b></p> <p>Date d'affichage</p> <p>/ /</p>	<p>Après lecture du Règlement intérieur du Conseil Municipal, il est procédé à plusieurs rectifications soit :</p> <p>Article 1 : « Le principe d'une réunion mensuelle a été retenu selon un calendrier fixé en début d'année, en principe le mardi de chaque mois à 18h00»</p> <p>Article 5 : « Ces questions seront adressées par mail 48h à l'avance à mairie-de-branne@orange.fr »</p> <p>Article 15 : « La consommation de boisson (hormis l'eau), de nourriture est interdite durant les séances de conseil municipal. Le téléphone portable sera placé en mode silencieux »</p> <p>Après en avoir délibéré et à l'unanimité la délibération est approuvée.</p> <p>Pour servir et faire valoir ce que de droit, Le Maire,</p> <p>certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.</p> <p>-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</p> <p>-Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.</p> <p>Fait à Branne, le 16 Juin 2023</p> <p>Po/Le Maire,  Éric NICOINE</p> <p>Le Secrétaire de séance,  Isabelle HENRY</p>